

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C55SG-DE

Reçu le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 27 juin 2024**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 27 juin à 18h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
21 juin 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, **ARONDEL** Jean-Pierre, **BALSAC** Didier, **BELLEAU** Marie-Hélène, **BILLOUX** Bruno, **BORIE** Daniel, **BROUILLET** Jean-Jacques, **CALMEL** Jean-Pierre, **CAMINADE** Didier, **CONGÉ** Marie-Yvonne, **COSTES** Jean-Louis, **COSTES** Marie, **GRASSET** Éric, **GRIFFEILLE** Martine, **JURQUET** Bernard, **LABROUE** Cédric, **LAFON** Nadine, **LE CORRE** José, **LE MANACH** Jean-Louis, **LESTIEU** Daniel, **MOULY** Jean-Pierre, **PAILLAS** Lionel, **POUCHOU** Marie-Thérèse, **SCHMITZ** Jean-Marc, **SÉGALA** Jean-François, **STARCK** Josiane, **TALET** Marie-Lou, **VIDAL** Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame et Messieurs :

ALBASI Maxime, **ARANDA** Francis, **GUÉRIN** Gilbert, **LARIVIÈRE** Yvette, **PICCOLI** Jacques, **VIGNEAU** Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur **QUEYREL** Jean-Marie représenté par Monsieur **MALBEC** Sébastien,
Monsieur **BOUQUET** Thierry représenté par Monsieur **REY** Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur **AMBROISE** Philippe procuration à Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse,
Monsieur **BIHOUEE** Yann procuration à Madame **VIDAL** Aline,
Madame **BOUCHER RÉZÉ** Séverine procuration à Monsieur **CAMINADE** Didier,
Madame **BREL** Chantal procuration à Madame **STARCK** Josiane,
Monsieur **DELPY** Jean-Luc procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,
Madame **GARGOWITSCH** Sophie procuration à Monsieur **PAILLAS** Lionel,
Madame **LAFOZ** Michèle procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,
Monsieur **MUCHA** Jean-Luc procuration à Monsieur **LE CORRE** José,
Madame **PINSOLLES** Sophie procuration à Monsieur **LESTIEU** Daniel,
Madame **SICOT** Maryse procuration à Madame **TALET** Marie-Lou,
Monsieur **SOTTORIVA** Olivier procuration à Madame **LAFON** Nadine,
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **GRASSET** Éric,
Monsieur **THÉLIOL** Jean-Jacques procuration à Madame **GRIFFEILLE** Martine,
Madame **TORO** Viviane procuration à Monsieur **BORIE** Daniel.

Secrétaire de Séance :
Marie-Lou **TALET****Conseillers en exercice : 50**
Présents (titulaires et suppléants) : 30
Pouvoir(s) : 14
Votants : 44

N°2024C55SG : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE DÉMISSIONS

Monsieur Didier CAMINADE, Président, informe l'Assemblée que pour faire suite aux démissions consécutives des conseillers municipaux et des conseillers communautaires suivants, il est nécessaire de procéder à l'installation de nouveaux conseillers communautaires :

- Démission de Monsieur Jean-Victor DELAPART, Maire de la commune de Frespech, de son poste de conseiller communautaire ;
- Démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL de son mandat de conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot et de fait de son poste de conseiller communautaire ;
- Démission de Monsieur Didier LIOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Thézac et de fait de son poste de conseiller communautaire suppléant.

Il rappelle les articles L.273-10 et L.273-9 du Code Électoral qui déterminent les modalités de remplacement des conseillers communautaires.

Vu les articles L. 5211-2, L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 273-10 du Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2019-10-14-013 en date du 14 octobre 2019, constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot en date du 05 juin 2020 ;

Vu la délibération n°2024A-01-AGJ en date du 15 février 2024, relative à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire pour faire suite à une démission ;

Vu les élections partielles organisées à la commune de Frespech en date du 07 avril 2024 pour faire suite aux démissions de conseillers municipaux ;

Vu le résultat des élections et le tableau du Conseil Municipal de la commune de Frespech en date du 07 avril 2024 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Jean-Victor DELAPART, Maire de la commune de Frespech, de son poste de conseiller communautaire à compter du 17 avril 2024 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Jacky TONNELE, 1^{er} Adjoint de la commune de Frespech, de son poste de conseiller communautaire à compter du 17 avril 2024 ;

Vu la lettre de démission de Madame Nathalie LAURENT, 2^{ème} Adjointe de la commune de Frespech, de son poste de conseiller communautaire à compter du 18 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'installer Monsieur LE MANACH Jean-Louis en qualité de conseiller communautaire titulaire et de désigner Monsieur Frédéric MARCENAT en qualité de conseiller communautaire suppléant, représentant la commune de Frespech ;

Vu le tableau du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot en date du 04 septembre 2023 ;

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C55SG-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Vu la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL, de son mandat de conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot en date du 17 avril 2024 ;

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne acceptant la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL de son mandat de conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot à compter du 18 avril 2024 ;

Vu le tableau du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot en date du 13 mai 2024 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Éric CASSAGNE, 2^{ème} Adjoint de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, de son poste de conseiller communautaire à compter du 19 avril 2024 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Frédéric VEYSSIERE, conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, de son poste de conseiller communautaire à compter du 21 avril 2024 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Michel LACHENEVRERIE, conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, de son poste de conseiller communautaire à compter du 21 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'installer Monsieur LESTIEU Daniel en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot ;

Vu le tableau du Conseil Municipal de la commune de Thézac en date du 23 mai 2020 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Didier LIOT, de son mandat de conseiller municipal de la commune de Thézac en date du 20 juillet 2023 ;

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne acceptant la démission de Monsieur Didier LIOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Thézac à compter du 07 août 2023 ;

Vu le tableau du Conseil Municipal de la commune de Thézac en date du 06 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur GOUL Francis en qualité de conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Thézac ;

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de régulariser les sièges de conseillers communautaires titulaires et suppléants des communes de Frespech, de Saint-Sylvestre-sur-Lot et de Thézac.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – décide d'abroger la délibération n°2024A-01-AGJ en date du 15 février 2024, relative à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire ;

2°) – Prend acte de l'installation en qualité de conseiller communautaire titulaire :

- Pour la commune de Frespech :
 - ✓ Monsieur Jean-Louis LE MANACH

- Pour la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot :
 - ✓ Monsieur Daniel LESTIEU,

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C55SG-DE

Reçu le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

Le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot est composé des conseillers suivants :

Conseillers titulaires :

Commune	Civilité	Nom	Prénom
Anthé	Monsieur	ALLEMAND	Pierre
Auradou	Madame	BOUCHER REZÉ	Séverine
Blanquefort-sur-Briolance	Madame	GARGOWITSCH	Sophie
Bourlens	Monsieur	QUEYREL	Jean-Marie
Cazideroque	Monsieur	ARONDEL	Jean-Pierre
Condezaygues	Monsieur	GRASSET	Éric
Courbiac	Monsieur	LE CORRE	José
Cuzorn	Monsieur	CAMINADE	Didier
Dausse	Monsieur	GUÉRIN	Gilbert
Frespech	Monsieur	LE MANACH	Jean-Louis
Fumel	Monsieur	ALBASI	Maxime
	Monsieur	ARANDA	Francis
	Madame	BREL	Chantal
	Monsieur	COSTES	Jean-Louis
	Monsieur	MOULY	Jean-Pierre
	Madame	SICOT	Maryse
	Monsieur	SOTTORIVA	Olivier
	Madame	STARCK	Josiane
	Madame	STREIFF	Céline
	Madame	TALET	Marie-Louise
Lacapelle-Biron	Madame	LAFON	Nadine
Masquières	Monsieur	BOUQUET	Thierry
Massels	Monsieur	PICCOLI	Jacques
Massoulès	Monsieur	AMBROISE	Philippe
Monsempron-Libos	Monsieur	BROUILLET	Jean-Jacques
	Monsieur	LABROUE	Cédric
	Madame	LAFOZ	Michèle
	Madame	LARIVIÈRE	Yvette
Montayral	Madame	CONGE	Marie-Yvonne
	Monsieur	DELPY	Jean-Luc

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C55SG-DE

Reçu le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

	Madame	GRIFFEILLE	Martine
	Monsieur	SÉGALA	Jean-François
	Monsieur	THÉLIOL	Jean-Jacques
Penne d'Agenais	Monsieur	BILLOUX	Bruno
	Monsieur	JURQUET	Bernard
	Monsieur	SCHMITZ	Jean -Marc
	Madame	VIGNEAU	Céline
Saint-Front-sur-Lémance	Madame	COSTES	Marie
Saint-Georges	Madame	BELLEAU	Marie-Hélène
Saint-Sylvestre-sur-Lot	Monsieur	BIHOUÉE	Yann
	Monsieur	LESTIEU	Daniel
	Madame	PINSOLLES	Sophie
	Madame	VIDAL	Aline
Saint-Vite	Monsieur	BORIE	DANIEL
	Madame	TORO	Viviane
Sauveterre-la-Lémance	Monsieur	CALMEL	Jean-Pierre
Thézac	Monsieur	MUCHA	Jean-Luc
Tournon d'Agenais	Monsieur	BALSAC	Didier
Trémons	Madame	POUCHOU	Marie-Thérèse
Trentels	Monsieur	PAILLAS	Lionel

3°) – Informe qu'en cas d'absence du délégué titulaire et conformément à l'ordre de liste, les conseillers municipaux suivants représenteront leur commune en qualité de conseillers communautaires suppléants :

- Pour la commune de Frespech :
 - ✓ Monsieur Frédéric MARCENAT
- Pour la commune de Thézac :
 - ✓ Monsieur Francis GOUL

Conseillers suppléants :

Commune	Civilité	Nom	Prénom
Anthé	Monsieur	LAMY	Jérémy
Auradou	Monsieur	LEBARON	Jean-Bernard
Blanquefort-sur-Briolance	Monsieur	FOULOU	Michel
Bourlens	Monsieur	MALBEC	Sébastien
Cazideroque	Madame	BROUAT	Evelyne

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C55SG-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Condezaygues	Monsieur	LAPORTE	Christian
Courbiac	Monsieur	LAVERGNE	Bernard
Cuzorn	Monsieur	RAUZET	Emilien
Dausse	Monsieur	CAVILLE	Bernard
Frespech	Monsieur	MARCENAT	Frédéric
Lacapelle-Biron	Monsieur	LAFON	Joël
Masquières	Monsieur	REY	Michel
Massels	Monsieur	BARRIERES	Bernard
Massoulès	Madame	SABATIER	Ludivine
Saint-Front-sur-Lémance	Monsieur	BRUYERES	Éric
Saint-Georges	Monsieur	SOULIER	Didier
Sauveterre-la-Lémance	Monsieur	CAVADINI	Hubert
Thézac	Monsieur	GOUL	Francis
Tournon d'Agénais	Monsieur	GONDAL	Stéphane
Trémons	Madame	QUINTARD	Anna-Maria
Trentels	Madame	LAMBERT	Marylin

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 juin 2024

La Secrétaire de séance,



Marie Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 28 juin 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 28 juin 2024
